

Assas

Session : Septembre 2020

Année d'étude : Troisième année de Licence Droit

Discipline : *Procédure civile*
(Unité d'Enseignements Complémentaires 1)

Titulaire du cours : Mme Lucie MAYER

Durée de l'épreuve : 1 h 30

Documents autorisés : Code de procédure civile

Traitez les questions suivantes :

Question n° 1 : La phase des débats dans la procédure contentieuse ordinaire en procédure civile.

Question n° 2 : Qu'est-ce que le droit à la preuve ?

Question n° 3 : La jurisprudence « *Cesareo* » (Ass. Pl., 7 juillet 2006).